

Déposition de France Nature Environnement Pays de la Loire dans le cadre de la consultation du public sur les grandes questions du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027

France Nature Environnement Pays de la Loire est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Depuis plus de dix ans, elle rassemble une centaine d'associations sur tout le territoire, ce qui correspond à l'heure actuelle à 25 000 adhérents physiques. Nous agissons pour la protection de l'environnement au sens large, notamment en s'assurant du respect du droit de l'environnement, en sensibilisant sur les enjeux environnementaux et en participant aux politiques environnementales. La bonne gestion de l'eau fait partie d'une de nos thématiques phares : nous avons des représentants dans la majeure partie des commissions locales de l'eau de la région ainsi qu'au comité de bassin, nous avons formé un groupe de référents associatifs sur cette question, nous participons à des nombreuses instances de concertation ou réunions publiques sur ce thème... Cette mobilisation témoigne de l'importance de l'eau pour nos territoires et des enjeux en cause. C'est pourquoi nous souhaitons profiter de la concertation sur les grandes questions du SDAGE pour rappeler, en dehors du questionnaire en ligne, nos revendications quant aux enjeux d'une bonne gestion de l'eau.

Une eau de bonne qualité

Avec seulement 9 % des eaux en bon état en Pays de la Loire (eaux superficielles et souterraines confondus ; états biologique, chimique et quantitatif), 1 % en Vendée et 2 % en Loire-Atlantique, la situation dans la région est préoccupante. L'objectif européen de 100 % des masses d'eau en bon état au plus tard en 2027 semble difficile à atteindre et l'objectif de non-détérioration de l'état de masses d'eau est mis à place puisque les masses d'eau étaient 11 % à être en bon état en 2013. Pour diminuer le risque de contentieux au regard du respect de la directive cadre sur l'eau, le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 devra être ambitieux et réellement mettre en œuvre les moyens pour tendre au bon état.

Pour ce faire, les choix stratégiques vont devoir fournir une réponse appropriée aux pressions qui pèsent sur le milieu. Le premier des terrains d'action est celui des pollutions diffuses agricoles. Comme l'admet le Comité de Bassin Loire Bretagne, alors que des efforts ont été réalisés pour le traitement des pollutions urbaines et agricoles, les pollutions diffuses par les nitrates, les phosphores et les produits phytosanitaires sont encore trop préoccupantes. Alors que les mouvements citoyens contre l'usage des pesticides montent, que les particuliers et collectivités n'ont plus le droit de les utiliser, leur consommation dans le milieu agricole a augmenté de 15 % entre 2011 et 2017. Et les risques sur les milieux aquatiques, dont l'eau capte les molécules, avec des répercussions sur tous les écosystèmes et les consommations humaines, sont grands. La politique de l'eau est donc parfaitement légitime pour se saisir de cette question et imposer un changement des pratiques pour protéger la qualité de la ressource. La transition vers l'agriculture biologique et l'agroécologie est primordiale, d'autant que des récentes études ont prouvé qu'elles pouvaient répondre aux besoins de la population¹. Les intrants, pesticides et engrais, doivent être réduits en réapprenant à maîtriser le sol et les écosystèmes. En transition, les haies et zones humides doivent être protégées et restaurées, en raison de leur rôle d'éponge, de tampon et de filtre, et les zones de non-traitement respectées et augmentées.

1 Exemple : étude de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri, think tank rattaché à l'Institut d'études politiques de Paris) : <https://www.notretemps.com/sante/de-la-prairie-et-moins-d-elevage-afp-201904.i193253>

Parallèlement, même si des efforts ont été réalisés dans les milieux industriels et urbains, ils ne doivent pas s'arrêter là. Les eaux usées ne doivent plus venir polluer les milieux naturels. Les pratiques industrielles, par la dangerosité des substances qu'elles peuvent manipuler, doivent être particulièrement contrôlées, comme le prouve malheureusement l'actualité récente². Enfin, les changements dans nos modes de consommations font apparaître de nouveaux polluants : plastiques, métaux, hydrocarbures, médicaments, produits cosmétiques, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux... Ces nouveaux enjeux vont devoir être intégrés au SDAGE pour permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau, notamment en améliorant les connaissances à ce sujet.

Une eau en quantité suffisante

Les phénomènes de sécheresse sont naturellement présents certaines années et résultent du manque de précipitations. En revanche, les situations de pénurie d'eau, résultant de la surexploitation anthropique de la ressource, sont annuelles. En Pays de la Loire, des arrêtés de restriction des prélèvements ont été pris tous les ans depuis 2013. Or à cette situation va s'ajouter le changement climatique avec une tendance à la baisse des précipitations en été de l'ordre de 16 % à 23 %, une baisse de la recharge des nappes phréatiques du bassin versant de la Loire entre 25 % et 20 %, une baisse des débits moyens annuels des eaux de surface de 10 % à 40 %.

Il va falloir s'adapter à la quantité de la ressource en eau disponible. La course à l'utilisation de volumes toujours plus importants étant perdue d'avance, il est préférable de partir dès à présent dans celle des économies d'eau. Tous les usages doivent s'engager dans la voie de la sobriété sans quoi la compétition entre eux ne fera que des perdants, et le premier sera le milieu naturel. Dans les domaines urbains, il sera nécessaire de s'assurer de la qualité du réseau d'eau potable, et notamment de l'absence de fuites importantes, ainsi que de la sensibilisation des acteurs sur leur consommation d'eau et les usages qui sont réellement prioritaires. Tout comme pour les industries, les systèmes de fonctionnement en circuit fermé vont devoir être privilégiés. Dans le domaine agricole, il est là encore nécessaire de repenser les pratiques pour tendre vers l'agroécologie, en favorisant la rotation des cultures, le choix de productions adaptées aux conditions pédoclimatiques et la préservation des zones humides. La connaissance des volumes prélevés, éventuellement par le biais d'une organisation collective, est un préalable indispensable à une meilleure gestion. En adéquation avec ces changements, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau se devra d'être réellement incitative.

Concernant les techniques prônées pour l'adaptation à la raréfaction de la ressource en eau, nous sommes très réservés sur la réutilisation des eaux usées traitées et le stockage hivernal. Concernant ce dernier, en dehors de toute démesure, il devra nécessaire s'inscrire dans un projet de territoire qui à associer en amont tous les acteurs de l'eau et analyser tous les impacts sur la ressource en eau et le milieu, notamment sur la recharge des nappes phréatiques. De manière primordiale, et pour bénéficier d'un éventuel financement public, comme le prévoit le SDAGE actuel, ce stockage devra être de substitution, c'est-à-dire que le volume qui est prélevé en période des hautes eaux ne le sera plus en période estivale. Concernant la réutilisation des eaux usées, nous appelons à la même vigilance en demandant notamment qu'elle fasse obligatoirement l'objet d'études approfondies pour déterminer son impact sanitaire sur les milieux et la santé humaine et d'une réglementation stricte. Dans aucun cas ces alternatives ne doivent faire oublier la nécessité première de réduction et d'optimisation de la consommation d'eau.

2 https://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/a-nanterre-vinci-deversait-des-eaux-polluees-avec-du-beton-dans-la-seine_2074613.html

Des milieux aquatiques préservés

Comme vu dans les déclarations précédentes, le rôle du milieu naturel est très important pour l'amélioration de l'état des masses d'eau (en tant que filtre mais également en tant que composante même de ce bon état selon la DCE) et l'adaptation au changement climatique, aux épisodes de sécheresse et aux inondations. Il nous rend des services écosystémiques nombreux et gratuits, contrairement à certaines propositions du génie civil par exemple (la restauration de plusieurs zones humides est sûrement moins coûteuse financièrement, moins impactante pour le milieu et plus efficace que la construction d'une réserve d'eau massive). Le SDAGE doit travailler à l'estimation de ces services rendus par la nature et à leur valorisation. Une zone humide permet par exemple une meilleure maîtrise des inondations en étant une zone inondable, le stockage de l'eau (ce qui réduit le ruissellement à l'origine des inondations) et la libération en période de sécheresse, le rafraîchissement lors des canicules par l'évaporation de l'eau et des plantes, le stockage du carbone, la lutte contre l'érosion des côtes en zone littoral, un réservoir de biodiversité, le filtre des polluants...

Par ailleurs, l'hydromorphologie des cours d'eau et leur continuité écologique ne doit pas être négligée. Une réflexion doit commencer sur les centrales nucléaires et les grands barrages. L'effacement progressif des premiers doit permettre une eau moins chaude et, par là, plus favorable aux migrateurs. Les obstacles au bon fonctionnement des milieux doivent être supprimés.

Une gouvernance participative et efficace

La gouvernance en matière de gestion de l'eau est suffisamment innovante pour être soulignée. L'association de tous les acteurs de l'eau aux règles qui les concernent est à encourager et tout doit être mis en œuvre pour que cette collaboration soit efficace, respectueuse et effective. Des moyens doivent être mobilisés pour accompagner cette politique, de son élaboration à sa mise en œuvre, y compris pour la sensibilisation des acteurs et les contrôles. La politique de l'eau doit continuer d'être une politique soutenue par l'État à hauteur des enjeux européens. À ce titre, le SDAGE doit pleinement remplir son rôle directeur de document de planification. Sa portée juridique doit être assurée par la maîtrise de sa rédaction, avec des dispositions solides précises, d'autant qu'elle a été fragilisée par un arrêt récent du Conseil d'État³ que nous regrettons tout particulièrement.

Des inondations anticipées et maîtrisées

L'imperméabilisation des sols est en grande partie responsable de l'ampleur des inondations que nous pouvons connaître. Le milieu urbain doit en conséquence être repensé (adieu le « *tout-béton* ») et le milieu rural doit pouvoir permettre d'éviter le ruissellement en restaurant haies, zones humides et en soignant le sol. Pour être mieux appréhendé, le risque inondation doit être davantage intégré à l'aménagement du territoire et être accompagné d'une communication efficace auprès de la population (acceptation et connaissance du risque pour des réactions adaptées et résilientes).

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à connaissance dans le cadre de la consultation sur les grandes questions du SDAGE, en exprimant plus largement nos positions sur les différents enjeux qui ont été identifiés afin d'y apporter, dans le cadre de ce document de planification à venir, les meilleures réponses possibles.

3 CE, 21 novembre 2018, Société Roybon cottages, n° 408175